

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Session annuelle  
du Conseil d'administration**

**Rome, 3–6 juin 2014**



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.A/2014/15**  
13 novembre 2014  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2014 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Conformément aux méthodes de travail du Conseil d'administration, le présent document reflète les points principaux des délibérations que le Secrétariat devra prendre en considération pour la mise en œuvre des décisions et recommandations. Conformément au souhait exprimé par le Conseil à sa session annuelle de 2010, les décisions et recommandations de la session sont jointes au présent document, à l'annexe I.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

## TABLE DES MATIÈRES

	page
<b>QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES</b>	
2014/EB.A/1 Introduction liminaire de la Directrice exécutive	1
<b>RAPPORTS ANNUELS</b>	
2014/EB.A/2 Rapport annuel sur les résultats de 2013	3
<b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b>	
2014/EB.A/3 Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire	5
2014/EB.A/4 Stratégie institutionnelle du PAM en matière de partenariat pour 2014–2017	6
Point sur la mise en œuvre du cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes	6
Point sur la mise en œuvre de la politique en matière de protection	7
<b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b>	
2014/EB.A/5 Comptes annuels vérifiés de 2013	8
2014/EB.A/6 Nomination de deux membres du Comité d'audit	9
2014/EB.A/7 Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner trois membres du Comité d'audit	9
2014/EB.A/8 Examen du cadre de financement	9
2014/EB.A/9 Rapport annuel du Comité d'audit	10
2014/EB.A/10 Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM et note de la Directrice exécutive au sujet de ce rapport	11
2014/EB.A/11 Rapport annuel du Commissaire aux comptes sur les achats de produits alimentaires au PAM et réponse de la direction du PAM	12
2014/EB.A/12 Rapport du Commissaire aux comptes sur les entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies et réponse de la direction du PAM	13
2014/EB.A/13 Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes	14
<b>RAPPORTS D'ÉVALUATION</b>	
2014/EB.A/14 Rapport annuel sur l'évaluation en 2013 et réponse de la direction	15
2014/EB.A/15 Rapport de synthèse de la série d'évaluations de l'impact des activités vivres pour la création d'avoirs (2002–2011) et réponse de la direction	16
<b>PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES</b>	
2014/EB.A/16 Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités dans la région de l'Amérique centrale (2007–2011) et réponse de la direction	17
<b>PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE</b>	
2014/EB.A/17 Programmes de pays — Kenya 200680 (2014–2018)	19
2014/EB.A/18 Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement — Kenya 200174	19

	page
2014/EB.A/19    Interventions prolongées de secours et de redressement — Burundi 200655	20
<b>PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION ASIE</b>	<b>21</b>
2014/EB.A/20    Augmentations budgétaires pour des activités de développement — Programme de pays Bangladesh 200243	22
<b>PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST</b>	<b>22</b>
2014/EB.A/21    Interventions prolongées de secours et de redressement — Mauritanie 200640	23
<b>PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION MOYEN ORIENT, AFRIQUE DU NORD, EUROPE ORIENTALE ET ASIE CENTRALE</b>	<b>23</b>
2014/EB.A/22    Projets de développement — République kirghize 200622	24
<b>PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE AUSTRALE</b>	<b>25</b>
<b>Annexe I            Décisions and recommandations</b>	<b>26</b>
<b>Annexe II          Ordre du jour</b>	<b>33</b>



## QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES

### Introduction liminaire de la Directrice exécutive (2014/EB.A/1)

1. La Directrice exécutive a insisté sur les changements en cours au PAM, sur les questions relatives aux opérations et à la politique générale, et sur la nécessité de mettre en place des collaborations efficaces pour favoriser la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le PAM tirait des enseignements du processus d'adaptation à sa mission, et sollicitait l'avis des membres du Conseil pour s'assurer que les changements apportés avaient pour effet d'améliorer les résultats obtenus au profit des populations visées. Les changements en cours au PAM s'inscrivaient dans le cadre de l'évolution du système humanitaire vers des actions intégrées en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
2. Dans le contexte actuel de la rigueur financière et des quatre interventions engagées dans des situations d'urgence de niveau 3, les pénuries de fonds avaient une incidence sur les autres opérations. Certaines zones étaient menacées par la sécheresse, et les conflits et l'insécurité entraînaient des difficultés d'accès pour les interventions d'assistance alimentaire du PAM. Des opérations de transport aérien de vivres, de grande ampleur et très coûteuses, seraient nécessaires. La Directrice exécutive a prié instamment les gouvernements concernés de garantir la sécurité de l'accès pour toutes les opérations humanitaires.
3. Pour que le PAM et ses partenaires puissent répondre aux besoins humanitaires de plus en plus importants en République démocratique du Congo, en Somalie et au Yémen, qui s'ajoutaient à ceux liés aux crises de niveau 3, il fallait augmenter le financement. Le Centre d'opérations du PAM et ses nouvelles procédures avaient été récemment mis à l'essai pour faire face aux inondations qui avaient frappé la Bosnie-Herzégovine et la Serbie. Ce centre, qui fonctionnait déjà de manière efficace, permettait de maximiser les résultats concrets obtenus en faveur des populations touchées.
4. La Directrice exécutive a réaffirmé l'importance que le PAM attachait aux partenariats avec les institutions ayant leur siège à Rome, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé; de nouveaux systèmes étaient mis au point pour évaluer l'efficacité de ces partenariats. Elle a donné au Conseil des informations récentes sur plusieurs initiatives touchant le personnel, notamment sur l'état d'avancement du projet de transfert du personnel local, qui prévoyait de transférer l'administration des contrats de 3 000 agents recrutés au niveau local du Programme des Nations Unies pour le développement au PAM/l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en garantissant que les mêmes règles s'appliqueraient à l'ensemble du personnel.
5. Le PAM s'employait à respecter les engagements pris dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et mettait en place les mesures nécessaires pour atteindre la parité entre les sexes parmi les administrateurs recrutés sur le plan international dans les cinq ans à venir. Les systèmes de gestion des ressources devenaient plus transparents et plus fiables, et l'adoption de procédures améliorées de gestion des prestations professionnelles encourageait une culture axée sur les résultats. La gestion des risques avait été améliorée grâce au Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise (PREP).
6. Si l'évolution du contexte mondial offrait de nouvelles possibilités, elle présentait également de multiples difficultés qui devaient être surmontées, s'agissant en particulier du changement climatique et de l'accroissement démographique. Pour y parvenir, il fallait

revoir la façon de concevoir les initiatives touchant l'action humanitaire et le développement. Il fallait s'employer à améliorer l'harmonisation et la coordination afin d'adopter des approches globales associant plusieurs parties prenantes, ce qui supposait de travailler en collaboration avec des partenaires, des institutions universitaires et des organismes des Nations Unies, notamment sur la question nouvelle de l'insécurité alimentaire dans les pays à revenu intermédiaire.

7. Notant que le PAM restait déterminé à être le partenaire de choix dans le domaine humanitaire pour que le Défi Faim zéro soit relevé de notre vivant, la Directrice exécutive a remercié tous les donateurs pour leurs contributions.
8. Mme Kristalina Georgieva, Commissaire européenne chargée de la coopération internationale, de l'aide humanitaire et de la réaction aux crises, a confirmé la détermination de la Direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile (ECHO) à prêter appui au PAM. Parmi les enseignements tirés figuraient la nécessité de se doter de politiques, de capacités, de partenaires et de financements solides. Le passage à l'assistance alimentaire contribuait à protéger les moyens d'existence, et les distributions d'espèces et de bons, qui représentaient 32 pour cent de la contribution annuelle d'ECHO au budget du PAM, renforçaient la dignité, la résilience et l'autonomisation des bénéficiaires. ECHO avait réduit ses coûts et amélioré son efficacité moyennant une initiative analogue au processus d'adaptation du PAM à sa mission; le PAM tirerait assurément des avantages comparables de ce processus. ECHO reconnaissait que les partenariats revêtaient une plus grande importance dans la mesure où la fréquence et l'intensité des crises humanitaires augmentaient.
9. Le Conseil a exprimé ses vifs remerciements à la Directrice exécutive et à Mme Georgieva pour leurs observations. Ses membres ont noté qu'il était difficile d'obtenir un financement sûr, et ils ont invité les donateurs à trouver le moyen de fournir les fonds demandés par le PAM. Certains membres ont recommandé d'effectuer un examen indépendant afin de s'assurer que les changements découlant du processus d'adaptation du PAM à sa mission et d'autres initiatives maximisaient les effets positifs sur les bénéficiaires: cela était particulièrement important du fait de l'évolution des caractéristiques démographiques des populations souffrant de la faim, étant donné qu'une proportion plus élevée de personnes exposées à l'insécurité alimentaire vivaient maintenant dans des pays à revenu intermédiaire. Le PAM devait réexaminer des questions telles que les niveaux de revenu, les assiettes fiscales et les marchés pour déterminer ses seuils d'intervention. La nécessité de revoir les critères de désengagement a été également soulignée.
10. Les membres du Conseil ont unanimement loué la détermination du PAM à nouer des partenariats pour lutter contre la faim et l'insécurité alimentaire, lesquels permettraient notamment de regrouper des organisations humanitaires dans le cadre d'actions cohérentes et harmonisées; les activités menées actuellement avec les institutions ayant leur siège à Rome devraient être élargies et associées à des dispositifs tels que la coopération Sud-Sud, en vue de trouver des solutions durables au problème de la faim. Les membres du Conseil ont recommandé de définir des indicateurs pour mesurer la valeur ajoutée découlant des divers types de partenariats. L'engagement du PAM à être le "partenaire de choix" dans les interventions liées à la faim a été accueilli avec enthousiasme.
11. Les membres du Conseil ont exprimé leurs remerciements au personnel du PAM, qui travaillait dans des situations souvent dangereuses, pour son courage et son dévouement. Ils ont également rendu hommage au PAM pour avoir fait face avec efficacité à des situations de crise de niveau 3, d'autant plus que ses activités favorisaient la résilience et le redressement et associaient les gouvernements et les organisations du secteur privé à la

concertation sur les politiques et les mesures aptes à stimuler la croissance. Le Conseil s'est félicité de l'engagement du PAM en faveur de l'égalité des sexes et de la protection des femmes et des enfants vulnérables, et il a jugé satisfaisante l'efficacité des modalités novatrices du PAM fondées sur les transferts monétaires.

12. Le Conseil s'est réjoui de la réorganisation par le PAM de son système de financement, et de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité qui en ont résulté; la suite donnée aux recommandations issues de l'audit a été également approuvée. L'efficacité des mécanismes de préfinancement a été reconnue, et le Secrétariat a été invité à optimiser ces systèmes et à mettre au point des méthodes opératoires et des politiques nouvelles fondées sur des éléments concrets. Les membres du Conseil se réjouissaient de l'approche consultative adoptée pour cerner les problèmes et définir les politiques et les mesures à prendre.
13. Les membres du Conseil ont souligné combien il était nécessaire de faire mieux connaître le PAM et de maintenir sa réputation; ils estimaient en effet que le travail important accompli par le PAM, qui assure la direction de plusieurs modules d'action groupée et fournit des services logistiques et aériens pour ses partenaires des Nations Unies, ainsi que son rôle dans les actions multisectorielles menées en collaboration, étaient souvent méconnus. La création de la nouvelle plateforme des entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies à Las Palmas (Grande Canarie) a été accueillie avec satisfaction, et les membres du Conseil ont fait observer que le PAM aurait besoin de personnel formé et expérimenté pour poursuivre ses nombreuses activités dans les années à venir.
14. La Directrice exécutive a assuré au Conseil que le Secrétariat avait déjà débattu de l'examen systématique du processus d'adaptation du PAM à sa mission, pour lequel on devrait faire appel aux compétences spécialisées d'organes de contrôle indépendants et qui serait présenté au Conseil en 2016. Les institutions ayant leur siège à Rome élaboraient un document commun sur les programmes relatifs à la résilience, en collaboration avec l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI). Le PAM évaluait déjà ses activités dans les pays à revenu intermédiaire et s'employait, avec l'IFPRI, la fondation du Professeur Swaminathan et d'autres instituts de recherche, à définir quelle était pour lui la meilleure façon d'intervenir et ce qu'il pouvait apporter. L'appui du Conseil aux modalités de partenariat du PAM était accueilli avec satisfaction: la Directrice exécutive a noté que le PAM participait pleinement à des initiatives telles que le PREP et collaborait au programme de l'après-2015 avec les institutions ayant leur siège à Rome. Les réformes institutionnelles du PAM étaient conçues pour optimiser les résultats obtenus, au profit des bénéficiaires, dans un contexte de collaboration interinstitutions, et elles seraient évaluées dans cette optique.
15. La Directrice exécutive a remercié le Conseil d'avoir apprécié à sa juste valeur le travail accompli par le personnel du PAM dans des situations difficiles, et d'avoir participé aux diverses consultations informelles. Elle a également remercié les donateurs du PAM pour leur appui dans une période d'austérité, et leur a assuré que le PAM s'efforcera comme toujours d'affecter ces fonds de manière à améliorer le plus possible l'alimentation et la nutrition des populations pauvres souffrant de la faim.

---

## RAPPORTS ANNUELS

### **Rapport annuel sur les résultats de 2013 (2014/EB.A/2) (pour approbation)**

16. Présentant cette version finale du rapport annuel sur les résultats, qui portait sur le Plan stratégique du PAM pour 2008–2013, le Secrétariat a relevé l'analyse approfondie des

résultats et de leurs causes, la communication des informations sur le renforcement organisationnel, la réorientation visant à inclure d'autres bénéficiaires, outre ceux qui reçoivent des transferts directs d'assistance alimentaire, et l'alignement sur l'Examen quadriennal complet.

17. Le Conseil a accueilli avec intérêt ce document instructif et bien construit, se félicitant des résultats obtenus, en particulier au titre des Objectifs stratégiques 1, 2, 3 et 5. La réalisation de l'Objectif stratégique 4 nécessitait un engagement à plus long terme et un renforcement de la collaboration avec les partenaires. En particulier, les membres ont noté avec satisfaction: l'utilisation accrue des transferts monétaires et des bons, y compris les bons électroniques; les investissements en faveur des activités de préparation; la définition moins restrictive des bénéficiaires; le recours croissant aux achats locaux, notamment par le biais de l'initiative Achats au service du progrès; les progrès accomplis en matière d'apprentissage et d'innovation; l'utilisation plus générale de l'évaluation; les liens avec le Défi Faim zéro; et les faits nouveaux survenus dans le cadre du processus d'adaptation du PAM à sa mission.
18. Les membres ont demandé une analyse plus approfondie des effets directs en matière de nutrition et d'alimentation scolaire, des achats dans les pays en développement et des efforts accomplis pour favoriser la diversité; il fallait fournir davantage de données désagrégées, en particulier par sexe. Le Conseil a incité le Secrétariat à poursuivre l'intensification de la communication par les bureaux de pays des données sur les indicateurs relatifs à la problématique hommes-femmes, qui devraient être inclus dans tous les projets d'ici à 2015. Le Secrétariat a été invité à indiquer pourquoi le nombre de bénéficiaires avait diminué et le coût moyen par bénéficiaire avait augmenté. Il a été suggéré d'abrégier le rapport annuel sur les résultats.
19. Notant que les initiatives de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles avaient été réduites et que les incidents liés à la sécurité du personnel s'étaient multipliés, les membres ont encouragé le Secrétariat à collaborer avec les gouvernements pour promouvoir le droit international relatif aux droits de l'homme et faciliter l'accès de l'aide humanitaire. Par ailleurs, le PAM devrait continuer d'appeler l'attention sur les situations d'urgence silencieuse et de s'engager davantage dans les pays à revenu intermédiaire. Les membres ont demandé aux donateurs de continuer à verser des contributions au PAM, en particulier des dons pluriannuels assurant un financement souple; ils ont proposé au Secrétariat et au Conseil d'examiner pourquoi les donateurs versaient des montants plus élevés pour certains Objectifs stratégiques que pour d'autres.
20. En réponse, le Secrétariat a indiqué que la chute du nombre de bénéficiaires directs s'expliquait en partie par l'amélioration de la sécurité alimentaire dans certaines situations. L'évaluation du coût par bénéficiaire était une opération en constante évolution, sur laquelle avaient pesé en 2013 des facteurs de coûts tels que l'opération syrienne, la prolongation de nombreuses interventions, les dépenses de sécurité et le recours au transport aérien. L'examen du cadre de financement permettrait de mieux comprendre les divers facteurs de coûts et de mieux mesurer le rapport coût-efficacité. La stratégie en matière de personnel donnerait un aperçu des initiatives visant à accroître le pourcentage de femmes hauts fonctionnaires au PAM. Les dépenses relatives à l'alimentation scolaire avaient diminué à mesure que les programmes avaient été pris en charge par les pays; le rapport établi par l'Unité de l'alimentation scolaire apporterait des précisions à cet égard.
21. La Directrice exécutive a noté que le processus de renforcement organisationnel permettrait d'améliorer la collecte et la communication des données, notamment grâce au programme d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences. La parité des



sexes au sein du personnel était liée aux possibilités offertes aux femmes et aux hommes d'acquérir les compétences et l'expérience nécessaires.

---

## QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

### **Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire (2014/EB.A/3)** *(pour examen)*

22. Le Secrétariat a appelé l'attention sur le Programme de transformation et sur le rôle important joué par le PAM dans les modules de la sécurité alimentaire, de la logistique et des télécommunications d'urgence. Le PAM visait à optimiser l'efficacité et l'efficience grâce à des actions menées en collaboration. Notant l'ampleur croissante des besoins humanitaires, le Secrétariat a souligné que, pour y répondre, il était essentiel que les organismes des Nations Unies et d'autres acteurs mènent des interventions coordonnées, conformément au Programme de transformation. Il fallait actuellement mieux équilibrer l'exécution et la coordination des activités, mettre en place des mécanismes de financement rapide pour les interventions de niveau 3 et préciser les dispositions prises en matière de coordination.
23. Le Conseil a remercié le Secrétariat pour cette vue d'ensemble, et s'est félicité de la participation du PAM au Programme de transformation et du rôle de chef de file qu'il jouait à cet égard, sous de nombreux aspects. Les membres du Conseil ont noté en particulier l'importance du principe de la responsabilité envers les populations touchées et recommandé que son application soit obligatoire dans les opérations menées au titre du Programme de transformation. Ils ont constaté avec satisfaction que le Programme de transformation favoriserait l'efficience, l'utilisation optimale des ressources et la planification collective. Plusieurs d'entre eux ont engagé le PAM à intégrer dans des interventions coordonnées les questions relatives à l'égalité des sexes et les recommandations issues de l'audit externe. D'autres se sont félicités de la décision visant à inclure des éléments d'information fournis par les coordonnateurs de l'action humanitaire dans les évaluations professionnelles des directeurs de pays. Un membre a prié instamment le PAM d'accélérer la distribution des ressources du Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF) aux ONG partenaires, afin de garantir que les opérations seraient lancées rapidement; il a par ailleurs fait remarquer qu'il serait utile d'examiner plus avant la classification des catastrophes. Le Conseil a noté qu'il était indispensable d'assurer la sécurité et la sûreté du personnel.
24. Le Secrétariat a remercié le Conseil et noté que le PAM s'efforçait d'obtenir un financement multilatéral plus important; à cet égard, l'évaluation prévue de l'efficacité du financement commun serait utile. Les modules d'action groupée étaient financés au titre de la catégorie des opérations spéciales, ce qui garantissait la transparence, mais il était nécessaire d'engager le dialogue avec les donateurs pour augmenter les fonds à disposition. On avait recours aux mécanismes de préfinancement du PAM, ainsi qu'au CERF, pour assurer un financement rapide des opérations; l'examen des procédures opératoires contribuerait à améliorer la gestion des ressources. Les enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme de transformation seraient régulièrement examinés. À l'avenir, le PAM devrait contribuer à hauteur de 10 pour cent environ au fichier de coordonnateurs de l'action humanitaire. Le principe de la responsabilité envers les populations touchées faisait partie intégrante des interventions, qu'elles soient de niveau 3 ou non.

## **Stratégie institutionnelle du PAM en matière de partenariat pour 2014–2017 (2014/EB.A/4) (pour examen)**

25. Le Secrétariat a remercié le Conseil pour les avis et les suggestions qu'il avait formulés lors des consultations et noté que tous les changements proposés avaient été intégrés. Sachant que le PAM avait besoin de capacités complémentaires pour s'acquitter de son mandat, la stratégie était articulée autour d'un principe invitant à "Agir ensemble pour plus d'efficacité". Le PAM, qui visait à être le "partenaire de choix", collaborerait avec d'autres institutions pour établir des principes communs en matière de partenariat, en vue de maximiser la cohérence et le rapport coût-efficacité des opérations conjointes. Les coûts afférents à cette initiative étaient gérés dans le cadre du budget à croissance nominale zéro et n'entraînaient donc aucune dépense supplémentaire par rapport au financement prévu.
26. Le Conseil a accueilli ce document avec intérêt et noté qu'il tenait compte du passage aux modalités de l'assistance alimentaire; il était toutefois nécessaire de faire plus clairement état du mandat du PAM dans l'exposé de ses atouts spécifiques. Les membres du Conseil se sont en particulier déclarés satisfaits de l'éventail des options de partenariat présentées dans le document, notant que le principe de l'équité s'appliquait à tous les partenaires, quelle que soit leur taille, et que les risques liés aux opérations étaient plus largement partagés. Des membres ont suggéré au PAM de chercher à mettre davantage à profit le potentiel local; ils estimaient également que le personnel du Département des services concernant les partenariats et la gouvernance devrait être plus diversifié sur le plan géographique. Plusieurs membres se sont félicités de l'importance accordée à l'adoption d'approches consultatives pour résoudre les problèmes et de l'attention prêtée aux besoins des hommes et des femmes; certains ont mis en garde contre les conflits d'intérêt potentiels, qui devraient être gérés avec discernement. L'accent mis sur la durabilité et la résilience était également jugé positif. Certains membres du Conseil ont demandé des précisions sur les coûts supportés par les bureaux de pays et les bureaux régionaux, tandis que d'autres préconisaient d'assurer une formation et de définir des indicateurs pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre.
27. Le Conseil a engagé le Secrétariat à faire en sorte que le PAM veille à sa réputation dans le cadre de ses partenariats, et qu'il se réserve le droit de mettre fin à toute collaboration au cas où son excellente réputation risquerait d'être compromise. Les membres du Conseil ont recommandé de continuer à accorder une place privilégiée aux institutions ayant leur siège à Rome, s'agissant notamment d'initiatives telles que "Unis dans l'action", et ont approuvé la prise en compte de la problématique hommes-femmes et des questions liées à la diversité et au handicap. Le Conseil a demandé à être tenu informé des progrès qui seraient accomplis à cet égard.
28. Le Secrétariat a remercié le Conseil pour ses observations, et assuré aux membres que les conclusions de l'évaluation de 2012 (WFP/EB.1/2012/6-A) avaient été prises en compte pour élaborer la stratégie. Jusqu'ici, les coûts afférents à l'établissement de partenariats ne concernaient que le Siège. Le Secrétariat est convenu qu'il fallait définir des indicateurs détaillés pour mesurer les résultats, et a assuré au Conseil qu'il serait rendu compte régulièrement des progrès accomplis.

### **Point sur la mise en œuvre du cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes (pour information)**

29. Le Secrétariat a remercié le Conseil de soutenir les objectifs du PAM en matière de problématique hommes-femmes. Depuis que ce document avait été rédigé, 2,2 millions de dollars É.-U. avaient été affectés à la prise en compte systématique de cette problématique,

ce qui avait facilité l'élaboration de la nouvelle politique correspondante et la mise en place du cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes (ci-après dénommé "le cadre de responsabilité"). Le PAM s'était engagé à respecter toutes les normes énoncées dans ce cadre d'ici à la fin de 2014 et à les dépasser d'ici à la fin de 2016; le Plan de gestion pour 2015 comprendrait pour la première fois des crédits budgétaires affectés à la problématique hommes-femmes. Afin de mieux prendre en compte cette problématique dans les opérations d'urgence du PAM, des travaux étaient entrepris pour intégrer des données reflétant les spécificités des deux sexes dans toutes les évaluations et renforcer les capacités du personnel en matière d'analyse différenciée par sexe; un modèle était mis à l'essai au Tchad.

30. Félicitant la Directrice exécutive pour son action touchant les questions relatives à l'égalité des sexes, le Conseil a accueilli avec satisfaction les progrès accomplis depuis 2012, notamment l'intégration de la problématique hommes-femmes dans la planification de la gestion, ainsi que le projet du Secrétariat de respecter toutes les normes du cadre de responsabilité d'ici à 2014. Toutefois, la plupart des résultats étaient obtenus aux échelons supérieurs du PAM et il y avait lieu d'améliorer la communication d'informations relatives à la problématique hommes-femmes par les bureaux de pays et d'inclure le marqueur de l'égalité hommes-femmes dans tous les projets. Il fallait doter toutes les activités, y compris celles menées sur le terrain, des ressources nécessaires pour traiter la problématique hommes-femmes.
31. La nouvelle politique relative à la problématique hommes-femmes serait déterminante et le Conseil a préconisé d'organiser de vastes consultations, internes et externes, au cours de sa formulation. Les membres ont recommandé de prêter davantage attention à l'équilibre entre le travail et la vie de famille du personnel du PAM, au recrutement d'un plus grand nombre de femmes comme agents locaux et surveillantes des distributions de vivres, et à l'intensification des efforts contre la violence sexiste.
32. Le Secrétariat a ajouté que, pour exploiter les progrès sur le terrain, il collaborait avec l'Institut sur les études du développement afin de tirer parti des expériences au niveau local et de les systématiser, ce qui permettrait de diffuser ces données aux bureaux de pays et de disposer d'informations utiles pour améliorer l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les opérations. Des consultations informelles seraient organisées avant la présentation de la nouvelle politique à la session annuelle du Conseil de 2015.

### **Point sur la mise en œuvre de la politique en matière de protection (*pour information*)**

33. Le Secrétariat a indiqué que, dans l'ensemble, des progrès notables avaient été réalisés dans la mise en œuvre de la politique de 2012. Compte tenu de la demande, cette politique était mise en œuvre dans 30 bureaux de pays, bien plus que le nombre prévu dans le plan de mise en œuvre initial. Des progrès étaient accomplis pour toutes les orientations générales et le Cadre de résultats stratégiques pour 2014–2017 avait été revu de manière à inclure deux indicateurs permettant de mesurer les résultats en matière de protection. Des enseignements avaient été tirés: les activités de protection demandaient du temps et exigeaient un engagement suivi, des fonds pour les modifications à apporter aux programmes, l'adhésion de la direction et des compétences spécialisées. Les résultats obtenus jusqu'ici prouvaient que le fait de prêter attention aux questions relatives à la protection améliorait la qualité, l'efficacité et la durabilité des programmes du PAM.

34. Le Conseil a exprimé son soutien aux initiatives du PAM et félicité le Secrétariat pour les progrès observés. Il notait que l'application de la politique était induite par la demande; toutefois, certains membres préféraient une approche progressive qui faciliterait la mise à l'essai et l'apprentissage. Des investissements étaient nécessaires pour mettre en place les compétences internes et les directives voulues pour traiter les questions de protection spécifiques aux programmes d'assistance alimentaire.
35. Les membres ont demandé des précisions sur la manière dont le PAM intégrait les questions de protection dans ses fonctions relatives aux modules d'action groupée et dans ses partenariats. Il était particulièrement important de garantir la confidentialité des données personnelles. L'appui des gouvernements à la politique en question était mis en évidence; la responsabilité de protéger les populations civiles incombait en dernier ressort aux États. Un membre a recommandé d'être vigilant afin d'éviter les descriptions fallacieuses de certains pays figurant dans des documents du PAM. Le Conseil a préconisé de continuer à insister sur la protection et a demandé à être tenu régulièrement informé des progrès accomplis.
36. Le Secrétariat a indiqué que le PAM et ses partenaires examinaient les questions relatives à la protection des données. Le PAM continuerait de faire appel à des compétences techniques externes pendant qu'il renforçait ses propres capacités en matière de protection; il fallait le cas échéant apporter une assistance aux bureaux de pays. La protection était considérée comme faisant partie intégrante des activités d'urgence du PAM et de ses autres programmes. Le PAM collaborait avec les modules de la protection et de la sécurité alimentaire, les gouvernements et les autres partenaires.

## RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

### Comptes annuels vérifiés de 2013 (2014/EB.A/5) (pour approbation)

37. Le Secrétariat a examiné ce document en détail et rappelé l'instauration, en 2011, de la Déclaration sur le contrôle interne. Des éléments de la gestion des questions financières et des risques susceptibles d'être améliorés avaient été relevés, et des mesures étaient mises en œuvre à cet effet. L'attention a été appelée sur l'État des résultats financiers, qui faisait apparaître une augmentation des produits provenant des contributions, les dépenses, dont une hausse notable des dépenses relatives aux transferts monétaires et aux bons, et un excédent de 21 millions de dollars. S'agissant de l'État de la situation financière, le PAM était en bonne voie pour réussir à financer intégralement les passifs correspondant aux prestations dues aux employés d'ici à 2025, comme prévu. Les interventions d'urgence de niveau 3 étaient en grande partie à l'origine de la différence entre le budget et les chiffres effectifs.
38. Le Commissaire aux comptes a noté qu'une opinion sans réserve avait été rendue au sujet des États financiers de 2013, qui décrivaient de manière fidèle et exacte la situation financière du PAM. La direction du PAM avait pleinement coopéré et accepté de donner suite aux cinq recommandations issues de l'audit, qui avaient trait au budget, aux stocks, à la gestion des actifs et aux fonds d'affectation spéciale. L'une des recommandations préconisait de communiquer l'information sur les fonds effectivement disponibles au cours de l'exercice, afin de mieux expliquer les différences entre le budget fondé sur les besoins et les dépenses effectives. Le Commissaire aux comptes approuvait la Déclaration sur le contrôle interne, qui constituait une garantie supplémentaire.
39. Le Conseil a remercié le Secrétariat et le Commissaire aux comptes pour leurs observations, félicité la direction pour avoir obtenu une opinion sans réserve et s'est réjoui du maintien de la publication de la Déclaration sur le contrôle interne. Les membres du

Conseil attendaient avec intérêt la mise en place des nouveaux outils de gestion des risques, dans le cadre de l'amélioration des procédures financières et de contrôle du PAM. Ils ont insisté sur l'application de la recommandation du Commissaire aux comptes invitant à communiquer l'information sur les fonds effectivement disponibles au cours de l'exercice, ce qui contribuerait également à améliorer le contrôle. Le Conseil s'est déclaré satisfait de l'intérêt porté par la haute direction à la présentation de déclarations d'assurance et à la publication récente d'une déclaration relative à l'appétence pour le risque.

40. Les membres du Conseil ont demandé des précisions sur la recrudescence des pertes de vivres et des transactions frauduleuses effectuées par des fournisseurs. Ils se sont félicités de l'augmentation de 8 pour cent des produits dans une période d'austérité financière, laquelle témoignait de la confiance des gouvernements et des acteurs humanitaires dans les moyens d'action du PAM. Il serait important de faire le point sur les contrôles internes du PAM, de manière à repérer toute défaillance et à veiller à ce que le système ne soit pas trop compliqué.
41. Le Secrétariat a remercié le Conseil pour ses suggestions et fait observer que les États financiers étaient un compte rendu a posteriori de la situation financière du PAM. Il étudiait la possibilité d'inclure dans le Plan de gestion un plan intégré de dotation en ressources, qui servirait de point de départ pour l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V), lequel rendrait précisément compte du montant des ressources disponibles ayant été effectivement utilisées. La tenue de registres trimestriels des risques institutionnels et l'adoption de mesures d'atténuation étaient désormais la norme au PAM; le niveau des pertes de vivres était lié aux situations difficiles dans lesquelles les livraisons étaient effectuées. L'Inspecteur général enquêtait sur les fraudes impliquant des fournisseurs, parmi lesquelles deux cas étaient particulièrement importants.
42. Le Secrétariat a fait l'éloge de la Directrice sortante du Bureau du Commissaire aux comptes, qui avait été de bon conseil pour améliorer la comptabilité financière du PAM. Celle-ci a remercié le Conseil pour son assistance et son soutien, ainsi que le Secrétariat pour sa coopération tout au long de son mandat.

### **Nomination de deux membres du Comité d'audit (2014/EB.A/6) (*pour approbation*)**

43. La Présidente a présenté le projet de décision, tel que recommandé par le jury chargé de la sélection et approuvé par la Directrice exécutive. Le renouvellement du mandat des deux membres du Comité d'audit a été approuvé sans discussion.

### **Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner trois membres du Comité d'audit (2014/EB.A/7) (*pour approbation*)**

44. La Présidente a présenté les deux nominations, qui avaient été proposées par le Bureau. Les désignations ont été approuvées sans discussion.

### **Examen du cadre de financement (2014/EB.A/8) (*pour approbation*)**

45. Le Secrétariat a présenté en détail l'examen du cadre de financement et indiqué que ses divers volets avaient pour objectif de rendre les ressources plus prévisibles, de gagner en souplesse pour ce qui est de la gestion des fonds, et d'améliorer le respect de l'obligation de rendre compte de la planification et de la gestion des coûts. Il a également exposé des propositions détaillées de restructuration du Mécanisme de financement anticipé, dans le cadre du volet relatif à la prévisibilité.

46. Le Conseil s'est déclaré satisfait des justifications exposées dans le document et de la démarche adoptée pour produire ce dernier; l'analyse approfondie réalisée à titre gracieux par le Boston Consulting Group et la collaboration permanente avec le Conseil étaient des exemples de bonnes pratiques. Les membres approuvaient la conclusion du Boston Consulting Group, selon laquelle les trois mécanismes financiers couvraient des risques distincts et devraient donc être gérés séparément.
47. Le Conseil a souligné que la prévisibilité des ressources pourrait également être améliorée moyennant des accords pluriannuels et des financements multilatéraux. Il s'est félicité en particulier du succès du Mécanisme d'achat anticipé (MAA), qui avait dépassé les attentes concernant la réduction des délais de livraison, et dont l'importance avait été mise en évidence lors des interventions de niveau 3 simultanées. Certains membres se sont dits satisfaits de l'approche prudente consistant à conserver le ratio de levier actuel, mais d'autres ont encouragé le Secrétariat à revenir devant le Conseil pour lui demander de relever ce ratio à l'avenir, s'il y avait lieu.
48. Les membres se sont félicités des efforts déployés pour réduire au minimum les pertes de vivres et étaient favorables à l'examen de la politique d'auto-assurance. Le Conseil préconisait que le Secrétariat poursuive l'examen du cadre de financement afin de traiter les volets relatifs à la souplesse et au respect de l'obligation de rendre compte et d'examiner plus avant le référentiel d'évaluation comparative des coûts au niveau national, les éléments de coût et les indicateurs d'utilisation optimale des ressources. Les membres ont demandé des précisions sur le système de recouvrement des coûts et sur les prévisions de contributions dans la perspective du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). Le Conseil a invité le Secrétariat à rendre compte dans un an de l'utilisation faite des trois mécanismes au cours de l'exercice.
49. Le Secrétariat s'est réjoui de l'approbation par le Conseil de l'examen du cadre de financement. Il convenait de l'importance des accords pluriannuels et multilatéraux pour améliorer la prévisibilité, mais il a précisé que l'examen du cadre de financement n'avait supposé aucun changement dans le comportement des donateurs en matière de contributions. Le ratio de levier actuel avait été optimisé compte tenu des restrictions relatives aux garanties, notamment dans le cas des contributions qui, du fait des indications données par les donateurs, ne pouvaient être utilisées pour des prêts internes. Les mécanismes feraient l'objet d'un examen périodique, avec la participation permanente du Conseil.
50. S'agissant du rapport du CCQAB, le Secrétariat était d'avis que les chiffres élevés figurant dans le budget du PAM associés aux différents modèles opérationnels et aux contraintes de temps avaient entravé la compréhension et l'examen de cette question par le CCQAB. Il a souligné qu'en fait, l'accroissement du volume des prêts internes n'était pas lié à un changement d'orientation, et qu'il importait de prévoir la possibilité de gérer les garanties de manière dynamique.

### **Rapport annuel du Comité d'audit (2014/EB.A/9) (pour examen)**

51. Le Président du Comité d'audit a présenté le rapport annuel. Le Comité d'audit appuyait les améliorations apportées par l'Inspecteur général aux rapports d'audit et les progrès accomplis par la direction concernant le système de gestion des risques institutionnels. Les débats sur le contrôle de la trésorerie et des placements avaient été axés sur les mesures prises face à l'instabilité des marchés des produits alimentaires et sur les pratiques dans les domaines du commerce et de la couverture des risques. Des conseils et un appui pouvaient également être obtenus auprès du Groupe consultatif du PAM pour les placements et du Trésor de la Banque mondiale. Le Comité d'audit souhaiterait que le Commissaire aux

comptes lui transmette les rapports, afin qu'il les examine sous leur forme définitive et puisse formuler des avis, même entre deux réunions du Comité d'audit.

52. Le Conseil a accueilli avec intérêt le rapport et déclaré qu'il était conscient des avantages concrets du travail accompli par le Comité d'audit, en particulier l'appui apporté à la déclaration d'assurance positive et l'approbation de la décision de maintenir un taux unique de recouvrement des coûts d'appui indirects. Plusieurs membres du Conseil ont exprimé leur soutien en faveur de l'amélioration de la gestion de l'instabilité des prix des denrées, mais ils étaient conscients que cela prendrait du temps. Les membres du Conseil souscrivaient à la recommandation du Comité d'audit, selon laquelle les mécanismes de préfinancement devraient rester aussi simples que possible, afin de garantir une gestion efficace des risques et une utilisation optimale des ressources. Le Comité d'audit n'avait fait part d'aucune préoccupation d'ordre éthique, mais le Conseil estimait qu'il convenait de ne pas perdre de vue ces questions.
53. Le Conseil approuvait pleinement l'engagement du Comité d'audit en faveur de la transparence et des procédures consultatives. L'examen indépendant des dispositions prises et des actions menées par le PAM effectué par le Comité était un atout précieux qui aiderait le PAM à atteindre ses objectifs.
54. Le Président du Comité d'audit a remercié le Conseil pour ses observations, faisant remarquer que les travaux sur la déclaration d'assurance positive allaient dans le sens des initiatives prises dans le secteur privé. Les débats sur les questions de gestion des risques qui seraient menés en 2014 par le Bureau de l'Inspecteur général seraient axés sur la fabrication des produits alimentaires et la sécurité sanitaire des aliments, les projets de construction d'infrastructures et les programmes utilisant les transferts monétaires et les bons. En 2014, le Comité d'audit examinerait avec la direction l'infrastructure informatique et la gestion du capital humain.
55. Le Secrétariat a remercié le Comité d'audit pour son travail, qui contribuait de manière constructive à la mise au point de nouvelles approches au PAM.

### **Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM et note de la Directrice exécutive (2014/EB.A/10) (pour examen)**

56. L'Inspecteur général a présenté le rapport sur les activités menées par son bureau en 2013. Aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance ou de gestion des risques en place au PAM n'était constatée; chacun des audits était examiné avec la direction. Un cadre réglementaire renforcé serait présenté à la deuxième session ordinaire de 2014.
57. La Directrice exécutive a souligné le rôle que l'Inspecteur général avait joué, en qualité de partenaire opérationnel, dans les domaines suivants: amélioration des opérations du PAM; progrès de la direction dans le classement des recommandations à risque élevé et modéré issues des audits; et politique de tolérance zéro du PAM en matière de fraude, de harcèlement sexuel et d'abus de pouvoir.
58. Le Conseil a accueilli avec intérêt le rapport et s'est félicité des dispositions novatrices prises par l'Inspecteur général, notamment de l'importance accordée aux risques liés à l'utilisation des transferts monétaires et des bons et à la fabrication des produits alimentaires. Il appréciait les efforts déployés pour étudier les possibilités de fournir une déclaration d'assurance positive; le PAM serait la première institution des Nations Unies à offrir une telle assurance. Les membres avaient conscience de l'indépendance et des ressources suffisantes que le Secrétariat accordait à l'Inspecteur général. Ils se sont inquiétés de ce que l'adoption d'une approche plus dynamique en matière d'enquêtes pourrait entraîner des

atteintes à la vie privée des personnes, et des risques élevés ou modérés que présentaient en permanence les éléments informatiques. Les membres ont noté que, du fait d'une meilleure détection des fraudes, les pertes de numéraire signalées au cours de l'exercice avaient augmenté.

59. En réponse, l'Inspecteur général a fait observer que les pertes dues aux fraudes représentaient environ 0,1 pour cent des dépenses totales du PAM; l'amélioration de la gestion des risques permettrait de réduire les possibilités de fraude. Des directives et des cadres de référence étaient mis au point pour protéger la vie privée et les droits des personnes dans le cadre d'enquêtes proactives. Les risques informatiques potentiels étaient évalués avant la mise en œuvre de la stratégie triennale, afin d'y faire face et de les atténuer. L'Inspecteur général avait recommandé de reporter de 12 à 18 mois la date limite d'application des recommandations à risque élevé issues des audits, afin de laisser suffisamment de temps pour résoudre les problèmes complexes d'ordre institutionnel liés à certaines recommandations. La direction était régulièrement informée des éléments susceptibles d'être améliorés, qui seraient inclus dans les futurs rapports au Conseil. Les procédures relatives à la déclaration d'assurance positive seraient examinées avec le Comité d'audit et la direction fin 2014.

### **Rapport du Commissaire aux comptes sur les achats de produits alimentaires au PAM et réponse de la direction du PAM (2014/EB.A/11) (*pour examen*)**

60. En présentant le rapport, le Commissaire aux comptes a souligné que les achats de produits alimentaires devaient être effectués de manière efficace et en maîtrisant les coûts, pour que les bénéficiaires en tirent le maximum d'avantages. Le Secrétariat avait accepté les neuf recommandations issues de l'audit qui concernaient: la planification des achats fondée sur une approche mettant en jeu la chaîne d'approvisionnement; le MAA et les Achats au service du progrès; la gestion des fournisseurs; la sécurité sanitaire et la qualité des aliments; les contrôles internes; l'utilisation des outils informatiques; et les mécanismes de contrôle.
61. Le Secrétariat a appelé l'attention sur l'importance de la fonction achats: le PAM avait acheté 2,1 millions de tonnes de produits divers (47 produits) dans 91 pays et géré une liste de 2 000 fournisseurs. Dans l'ensemble, ce système fonctionnait de manière satisfaisante, mais il pouvait être amélioré; le MAA constituait une plate-forme pour les achats stratégiques. Les objectifs relatifs aux achats avaient été redéfinis afin de se procurer les vivres au meilleur moment en fonction des saisons, de réaliser des économies, de réduire les délais de traitement et de garantir la qualité des produits alimentaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
62. Le Conseil s'est déclaré satisfait de l'analyse approfondie présentée dans le rapport; il a salué les recommandations utiles qui y figuraient et approuvé le principe d'un système d'achats tenant compte d'autres aspects des opérations du PAM. Les membres du Conseil ont pris acte de la taille importante de la réserve de fournisseurs et du fait qu'il fallait disposer d'un système global de gestion des fournisseurs. Tout en reconnaissant qu'il était important d'utiliser au mieux les ressources moyennant des appels à la concurrence, ils préconisaient de s'attacher davantage à maintenir la qualité des produits alimentaires. Il était entendu qu'il fallait éviter tout conflit d'intérêts en veillant à ce que les inspecteurs responsables de la sélection préalable des fournisseurs ne soient pas ceux chargés de l'examen quantitatif et qualitatif, mais des précisions étaient demandées sur la manière de procéder. Le Conseil a noté qu'il fallait disposer d'un financement suffisant pour la fonction achats, afin de progresser dans la réalisation des objectifs de son plan d'activités et l'application des recommandations issues de l'audit. La question des garanties concernant les achats a été



soulevée, et les membres du Conseil ont recommandé de revoir le système de contrôle interne.

63. En réponse, le Secrétariat a admis que l'augmentation des achats locaux comportait des risques; pour les réduire, il fallait renforcer la gestion des risques, aider à améliorer les cadres réglementaires, et adopter une approche globale à l'égard des sociétés d'inspection. Le Secrétariat s'employait à intégrer les achats dans des fonctions telles que la logistique, afin de garantir l'efficacité et l'efficience de la chaîne d'approvisionnement, et il examinait les investissements qui pourraient être financés au titre du budget administratif et d'appui aux programmes, notamment dans le cadre de la fonction achats. Il prévoyait que les recommandations du Commissaire aux comptes seraient intégralement appliquées d'ici à la fin de 2015.
64. Le Commissaire aux comptes a remercié le Conseil pour ses observations constructives, et la direction pour l'esprit de coopération dont elle avait fait preuve pendant la réalisation de l'audit.

### **Rapport du Commissaire aux comptes sur les entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies et réponse de la direction du PAM (2014/EB.A/12) (*pour examen*)**

65. Présentant son rapport, le Commissaire aux comptes a souligné que le Réseau des entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies constituait une plate-forme interinstitutions unique en son genre pour les interventions d'urgence; il était toutefois possible de l'améliorer, notamment dans les domaines de la gestion des ressources financières et humaines, des achats et de la prestation de services. Ce Réseau était encouragé à anticiper les situations d'urgence, à mettre au point un système intégré de gestion permettant une analyse en temps réel de l'appui opérationnel, à interagir étroitement avec ses partenaires et à garantir la pérennité de sa fonction.
66. Le Secrétariat a accueilli avec intérêt le premier audit externe des Entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies lesquels, partant d'un seul entrepôt, formaient maintenant un réseau comptant plusieurs plates-formes; cet audit offrait la possibilité de l'améliorer. Le Réseau intégrait dans ses plans d'action les données issues des enquêtes menées auprès des partenaires, obtenues par le biais de l'audit, et améliorait ses procédures, s'agissant en particulier des achats, des factures et du renouvellement des stocks alimentaires afin d'éviter leur péremption. Des travaux étaient entrepris pour renforcer les capacités du personnel, normaliser les produits et mettre en place un système de codes-barres. Le Réseau, qui ne pouvait pas être financé uniquement grâce aux frais perçus pour les services rendus, s'efforçait d'améliorer sa viabilité financière moyennant des activités rémunératrices, telles que la formation; les donateurs devaient également continuer d'apporter leur appui et le renforcer.
67. Le Conseil a remercié le Commissaire aux comptes, s'est félicité des recommandations pratiques, très utiles et directes, qui permettraient d'améliorer l'efficacité et l'efficience du Réseau des entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies, et a constaté avec plaisir que la direction du PAM avait accepté ces 12 recommandations. Les membres du Conseil ont reconnu le rôle de plus en plus important joué par le Réseau, qui appuyait la stratégie du PAM en matière de préparation aux situations d'urgence, et appelé l'attention sur les graves difficultés mises en évidence dans le rapport, invitant le Réseau à agir davantage de manière préventive. Ils ont noté que le Réseau était un bon exemple de partenariat, qui avait obtenu des résultats impressionnants, et ont préconisé de renforcer les synergies et la coopération afin d'améliorer encore l'efficacité. Un meilleur partage des

informations, des outils informatiques appropriés et des dispositifs plus efficaces de responsabilisation et de suivi permettraient de réduire les risques opérationnels. Les membres se sont dits particulièrement soucieux de protéger le PAM des risques pour sa réputation que pourrait poser le dépassement de la date de péremption des denrées, et ils ont souligné qu'il convenait d'être prudent avant de mettre en place de nouvelles plates-formes.

68. Le Conseil a félicité la direction pour sa détermination à appliquer une grande partie des recommandations dès 2014, pris note des mesures déjà engagées et invité le PAM à lui rendre compte dans un an de la suite donnée. Le Réseau était un partenaire précieux qui donnait accès aux services logistiques spécialisés du PAM, et l'efficacité avec laquelle il facilitait les interventions rapides en cas de crise humanitaire était louable. Les donateurs étaient encouragés à envisager d'apporter leur soutien.
69. Le Commissaire aux comptes a remercié le Conseil de l'intérêt porté au travail accompli, ainsi que la direction du PAM et du Réseau et les partenaires pour leur appui pendant la réalisation de l'audit.

### **Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (2014/EB.A/13) (*pour examen*)**

70. Le Secrétariat a présenté cet état actualisé et salué le rôle constructif que le Commissaire aux comptes avait joué en donnant son avis à la direction et en offrant des assurances au Conseil.
71. Le Conseil s'est réjoui des progrès réalisés, notamment dans l'application des recommandations concernant la gestion par le PAM de ses partenaires, des projets et de la logistique, et les rapports sur la conformité. Toutefois, 51 pour cent seulement des recommandations avaient été intégralement appliquées et les membres ont engagé le Secrétariat à accélérer leur mise en œuvre, s'agissant en particulier des recommandations formulées il y a plusieurs années et de celles relatives à la gestion des ressources humaines et aux opérations utilisant des transferts monétaires et des bons. Ils ont demandé que les futurs rapports donnent de plus amples renseignements sur l'avancement de la mise en œuvre des recommandations et indiquent si elles avaient été intégralement appliquées à la date prévue.
72. Le Secrétariat a rappelé au Conseil que l'audit externe n'était que l'un des divers rapports de contrôle, qui contenaient tous des recommandations. L'application de certaines recommandations impliquait d'autres évaluations, rapports et recommandations, auxquelles il fallait donner suite avant que la recommandation initiale puisse être jugée intégralement appliquée. De nombreuses recommandations du rapport sur les ressources humaines restées en suspens concernaient la "stratégie en matière de personnel", qui serait présentée au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2014.
73. Tout en reconnaissant les progrès accomplis, le Commissaire aux comptes a également souligné qu'il fallait appliquer les recommandations restées en suspens sur la gestion des ressources humaines et les transferts monétaires et les bons. Elle a appelé l'attention sur le fait que certaines recommandations jugées intégralement appliquées par la direction pourraient voir leur statut changer si des mesures supplémentaires étaient exigées à la suite de leur examen par le Commissaire aux comptes; cette éventualité devait être mentionnée dans le rapport.

## RAPPORTS D'ÉVALUATION

### Rapport annuel sur l'évaluation en 2013 et réponse de la direction (2014/EB.A/14) (pour examen)

74. La Directrice du Bureau de l'évaluation a noté que, parmi les contraintes indiquées dans le rapport, figuraient le manque de flexibilité du financement en nature, le manque de fonds, la mauvaise utilisation du suivi pour mesurer les effets directs, les lacunes dans l'intégration aux programmes de la problématique hommes-femmes et les capacités techniques limitées. Il fallait prévoir un positionnement stratégique à plus long terme avec les partenaires, une diversification des sources de financement, une approche plus systématique de la planification stratégique au niveau des bureaux de pays, des dispositifs de suivi et d'évaluation de meilleure qualité et des modèles opérationnels adaptés au contexte des pays à revenu intermédiaire. Les changements en cours au PAM offraient la possibilité de réaliser des progrès. La deuxième partie du rapport traitait de la fonction d'évaluation et des résultats obtenus par le Bureau de l'évaluation, en faisant référence à l'examen par les pairs effectué récemment.
75. Félicitant le Bureau de l'évaluation pour son travail, le Conseil a pris note des constatations issues de l'évaluation concernant les lacunes dans l'intégration aux programmes de la problématique hommes-femmes; il espérait que des progrès seraient réalisés dans ce domaine. Il s'est dit préoccupé par l'harmonisation des systèmes de suivi et d'évaluation entre pays et a noté avec satisfaction que l'examen par les pairs de la fonction d'évaluation du PAM permettrait de préciser la voie à suivre. Le Secrétariat était invité à remédier aux lacunes dans les capacités techniques, à veiller à ce que les plans de transfert des responsabilités soient réalistes et à diversifier ses partenaires et ses sources de financement.
76. En réponse, la Directrice du Bureau de l'évaluation s'est félicitée de l'intérêt manifesté par le Conseil pour le rapport, et a rappelé aux membres qu'ils recevraient à la deuxième session ordinaire de 2014 le rapport de synthèse de la série d'évaluations d'opérations et que des rapports d'évaluation plus détaillés étaient disponibles en ligne. S'agissant de l'intervention syrienne, elle a précisé que le groupe interinstitutions d'évaluation de l'action humanitaire, relevant du Comité permanent interorganisations, préconisait d'adopter une approche coordonnée en matière d'obligation de rendre des comptes et d'apprentissage, afin de limiter les tâches incombant aux équipes chargées des interventions; le Bureau de l'évaluation suivrait cette approche pour évaluer l'action menée par le PAM. Elle s'est félicitée également de l'appui apporté par le Conseil à la fonction d'évaluation et a dit attendre avec intérêt la poursuite du dialogue sur la suite à donner aux recommandations issues de l'examen par les pairs.
77. La direction a admis l'importance de l'intégration aux programmes de la problématique hommes-femmes, de la collaboration avec les gouvernements, des stratégies de retrait et des dispositifs de suivi et d'évaluation au niveau des pays. Le Directeur de l'Administration générale a assuré au Conseil que des progrès étaient réalisés dans l'intégration de la problématique hommes-femmes, dans le contexte du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

## **Rapport de synthèse de la série d'évaluations de l'impact des activités Vivres pour la création d'avoires (2002–2011) et réponse de la direction (2014/EB.A/15) (pour examen)**

78. La Directrice du Bureau de l'évaluation a présenté ce rapport de synthèse et appelé l'attention sur sa principale conclusion, selon laquelle les activités Vivres pour la création d'avoires (VCA) avaient des effets bénéfiques importants à court, moyen et long terme, malgré des contextes nationaux difficiles caractérisés notamment par la pauvreté, les catastrophes naturelles et les conflits. Les effets bénéfiques sur la résilience des moyens d'existence à plus long terme étaient notables, d'autant plus que les évaluations portaient sur des activités menées avant la parution des orientations relatives aux stratégies et aux programmes. Les femmes étaient expressément visées et leur participation leur assurait l'appui du réseau social et renforçait leur liberté de circulation et leur influence sur les décisions relatives au budget du ménage. Les modifications à long terme de la sécurité alimentaire et de la diversité du régime alimentaire étaient peu perceptibles et mitigées, sauf en Éthiopie où des améliorations importantes étaient observées.
79. La direction a présenté sa réponse: sur les cinq recommandations, elle en acceptait trois entièrement et deux partiellement.
80. Le Conseil a accueilli avec intérêt le rapport et noté avec satisfaction que les évaluations avaient été menées dans des lieux divers. Il s'est félicité des avantages observés dans les six pays; il a relevé les facteurs essentiels pour renforcer la résilience et les effets à long terme et souligné que les activités VCA devraient être intégrées à un ensemble plus vaste d'investissements. Les membres ont demandé des précisions sur les enseignements tirés en Éthiopie. L'amélioration du suivi permettrait aux donateurs de mieux évaluer l'efficacité; il conviendrait d'étudier plus avant les activités VCA et la sécurité alimentaire à long terme, ainsi que les effets des activités VCA sur la santé et la nutrition des femmes qui y participent. D'autres questions pourraient être examinées à l'avenir: l'impact environnemental des activités VCA, les possibilités qu'elles offrent en matière de création d'emplois dans le secteur agricole pour les jeunes travailleurs, et la mise en parallèle des problèmes de financement des activités VCA et de leur avantage comparatif avec d'autres programmes.
81. La Directrice du Bureau de l'évaluation a expliqué que la méthode d'évaluation mixte, qui utilisait des données qualitatives et quantitatives, était une méthode d'évaluation de l'impact ayant fait ses preuves dans des contextes humanitaires où les données étaient rares et permettant de mieux comprendre les facteurs déterminants. L'évaluation du programme de gestion des ressources environnementales en vue de favoriser la transition vers des moyens de subsistance plus durables (MERET), en cours d'exécution depuis longtemps en Éthiopie, avait été incluse, car ce programme avait été l'un des premiers à adopter les méthodes sur lesquelles le récent guide du PAM relatif aux programmes était fondé et il présentait donc un intérêt dans une optique d'apprentissage. La Directrice du Bureau de l'évaluation a souligné qu'il était important d'affecter des ressources au suivi et à l'évaluation.
82. La direction a expliqué qu'elle tenait beaucoup à évaluer la portée des activités telles que les activités VCA, au-delà des bénéficiaires directs de l'assistance, et qu'elle s'emploierait à mettre au point des méthodes permettant d'en rendre compte. L'absence de soutien technique approprié était un grave obstacle pour les activités VCA. La problématique hommes-femmes, et notamment l'éventuelle incidence préjudiciable sur les femmes sur le plan nutritionnel, ferait explicitement partie du futur guide d'orientation relatif aux activités VCA.

## PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

83. Faisant état de l'harmonisation générale des activités avec le processus d'adaptation du PAM à sa mission et de la détermination à maximiser l'efficacité et l'efficacé dans toutes les opérations, le Directeur régional a présenté le travail du PAM dans la région. Le Bureau régional de Panama apportait un soutien technique aux bureaux de pays dans les domaines du suivi et de l'évaluation, de la gestion des ressources, de l'alimentation scolaire et des relations avec les donateurs. Il travaillait en partenariat avec plusieurs organisations sur diverses questions: la préparation aux catastrophes en Haïti et au Nicaragua, l'insécurité alimentaire des populations autochtones en Colombie, et la malnutrition et l'insécurité alimentaire en Bolivie, en Amérique centrale, en République dominicaine, au Mexique, au Panama et au Pérou.
84. Les activités de coopération Sud–Sud et de coopération triangulaire se poursuivaient, avec en particulier la participation du Chili, du Brésil et du Mexique. Un plan d'action régional visant à favoriser l'autonomisation des femmes et à promouvoir les microentreprises était mis en œuvre dans le contexte de l'alimentation scolaire et de l'initiative Achats au service du progrès, notamment en Amérique centrale et en Bolivie. Le PAM fournissait également une assistance alimentaire aux réfugiés colombiens en Équateur, où il avait dû faire face à des problèmes de protection, ainsi qu'aux personnes vivant avec le VIH en Bolivie, au Honduras, en République dominicaine et au Panama, en vue d'améliorer les résultats de leur traitement. Des évaluations de la sécurité alimentaire étaient effectuées régulièrement en collaboration avec les gouvernements, qui étaient nombreux à apporter un soutien précieux aux opérations par le biais de fonds d'affectation spéciale. Il avait fallu lancer des opérations d'urgence pour apporter des secours et favoriser le redressement après les graves inondations survenues en Bolivie, où la plate-forme des Entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies au Panama avait joué un rôle essentiel, et dans les zones côtières du Mexique et du Guatemala.
85. Le bureau régional mettait déjà en œuvre les recommandations issues de l'évaluation du portefeuille d'activités dans la région de l'Amérique centrale.

### **Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités dans la région de l'Amérique centrale (2007–2011) et réponse de la direction (2014/EB.A/16) (pour examen)**

86. Le Secrétariat a présenté les principaux éléments de l'évaluation du portefeuille d'activités régional, notant en particulier qu'elle portait sur quatre pays à revenu intermédiaire et soulignant qu'elle préconisait d'adopter une approche qui permettrait au PAM de lutter contre l'insécurité alimentaire dans ce contexte. Le portefeuille régional était bien conçu et le PAM était considéré comme un partenaire efficace, mais il ne s'était pas suffisamment attaqué aux causes profondes de la dénutrition.
87. La direction avait bien accueilli l'évaluation et adopté ses recommandations avec certaines réserves. Les observations sur les fonds d'affectation spéciale, qui pouvaient s'avérer efficaces dans certaines circonstances, ont été notées, et une stratégie apte à faire participer les pays à revenu intermédiaire serait étudiée, en se fondant sur les résultats des projets pilotes en cours.

88. Remerciant le Secrétariat pour cette vue d'ensemble, le Conseil a souligné combien il était nécessaire de mieux définir les objectifs et de procéder à un ciblage plus précis; il a fait observer que la coordination des opérations avec les gouvernements et avec d'autres parties prenantes, telles que les partenaires des Nations Unies, était essentielle pour obtenir de bons résultats à l'échelle régionale. Plusieurs membres du Conseil ont réaffirmé qu'un cadre d'action intégré était indispensable pour guider les opérations d'assistance alimentaire du PAM dans les pays à revenu intermédiaire; il devrait porter sur: les rôles des gouvernements qui étaient à la fois donateurs et bénéficiaires, le développement des capacités, le suivi des activités des fonds d'affectation spéciale, les besoins en matière de suivi et d'évaluation et l'alignement des opérations menées dans les pays sur les objectifs régionaux. Les membres du Conseil ont invité le PAM à s'assurer que les besoins des populations les plus vulnérables demeuraient prioritaires, et que les approches étaient adaptées au contexte.
89. Le Secrétariat a noté avec satisfaction les observations constructives du Conseil, et est convenu qu'une évaluation approfondie des approches adoptées pour les opérations dans les pays à revenu intermédiaire était nécessaire, sachant que des opérations pilotes étaient déjà en cours, et qu'une évaluation des fonds d'affectation spéciale serait utile. Il s'avérait indispensable d'harmoniser les systèmes de suivi.
90. Le Directeur régional a fait observer que les fonds d'affectation spéciale constituaient un mécanisme souple qui permettait aux gouvernements d'appuyer les interventions en faveur de la sécurité alimentaire et du développement et d'en prendre la direction par la suite. Le nouveau plan régional tenait compte de ces considérations et des autres questions soulevées.

---

## PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE

91. La Directrice régionale a appelé l'attention sur l'évolution favorable de la sécurité alimentaire par rapport à la période marquée par la crise dans la corne de l'Afrique; elle a toutefois fait observer que pour 8,5 millions de personnes, l'insécurité alimentaire atteignait des niveaux d'urgence, ce qui s'expliquait principalement par le conflit au Soudan du Sud, mais était également lié aux mauvaises récoltes engrangées dans les zones orientales de la région. En Somalie, la situation, qui était de plus en plus préoccupante, était aggravée par l'existence de "villes encerclées" à l'intérieur des zones contrôlées par les Chabab où les vivres manquaient, ce qui présentait des risques pour les habitants, en particulier les enfants.
92. Au cours des cinq dernières années, les besoins croissants de financement n'avaient pas été dûment couverts, malgré les engagements pris et la générosité manifestée à l'échelle internationale. Le déficit actuel s'élevait à 1,5 milliard de dollars, dont 500 millions rien que pour le Soudan du Sud. En Éthiopie, les ressources dont disposait le PAM ne lui permettaient d'assurer une supplémentation alimentaire d'urgence que dans 44 zones en difficulté sur un total de 100.
93. En raison de la situation d'urgence de niveau 3 au Soudan du Sud, 4 millions de personnes étaient menacées de famine et avaient un besoin urgent de vivres avant le début de la saison des pluies. Le manque de fonds, les difficultés d'accès et les moyens limités des ONG étaient autant de problèmes auxquels il fallait faire face. Le PAM venait déjà en aide à plus de 1 million de personnes et visait à élargir ses activités pour en atteindre plus de 3 millions, mais le recours au transport aérien faisait grimper les coûts.
94. Du fait de la situation prolongée des réfugiés dans tous les pays de la région, situation aggravée par l'arrivée de nouveaux réfugiés, il fallait appliquer des solutions novatrices pour réaliser des gains d'efficacité supplémentaires et faire face aux besoins. Parmi les

innovations mises en œuvre à ce jour figuraient: le recours à la biométrie, l'utilisation accrue des transferts monétaires et des bons, et l'amélioration de la diversité alimentaire grâce aux bons à échanger contre des produits frais destinés aux femmes. En Ouganda, un programme pilote relatif aux moyens d'existence avait été mis en place à l'intention des réfugiés, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur des zones d'installation situées en milieu rural. Tous ces programmes exigeaient des partenariats solides, comme celui établi avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

95. Le Conseil a remercié la Directrice régionale pour son exposé général détaillé; il s'est déclaré préoccupé par les besoins liés aux réfugiés et aux secours dans la région et a salué le travail effectué avec les partenaires.

### **Programmes de pays — Kenya 200680 (2014–2018) (2014/EB.A/17) (*pour approbation*)**

96. Le Directeur de pays a présenté le programme de pays en vue de son examen et de son approbation simultanés, à titre exceptionnel. Les élections de 2013 avaient marqué le début d'une période de paix relative, mais des menaces continuaient de peser sur la sécurité. Le PAM réduisait la place de l'assistance directe au profit du développement des capacités, des relations entre les communautés et des partenariats avec les ONG, les organismes des Nations Unies et le secteur privé.
97. Le Conseil a exprimé son soutien au programme de pays, notamment à sa composante de développement des capacités des collectivités locales, et noté avec satisfaction la diminution de la part relative à la prestation de services au profit du développement des capacités, qui était le fondement de toute solution durable au problème de la faim. Des questions ont été soulevées au sujet des modalités de transfert des responsabilités; les membres se sont inquiétés du déséquilibre entre les sexes dans le contexte de l'alimentation scolaire et ont souligné qu'il fallait définir les grandes étapes et les résultats attendus du programme d'accès aux marchés, et renforcer le suivi et l'évaluation. La persistance des disparités entre comtés était regrettable; le Conseil a appelé l'attention sur les questions de sécurité, attendu que la violence risquait de se propager à partir de la Somalie.
98. Répondant au Conseil, le Directeur de pays a expliqué que des efforts considérables avaient été consacrés au suivi et à l'évaluation, s'agissant en particulier d'aider le Gouvernement à assurer le suivi de l'alimentation scolaire, notamment par le biais d'un mécanisme novateur qui permettait aux parents des écoliers de donner leur avis. Les disparités étaient inévitables compte tenu des difficultés que présentaient les régions arides, mais le PAM encourageait le Gouvernement à accepter que les coûts par enfant varient selon la zone géographique. Le déséquilibre entre les sexes était plus marqué dans les zones arides, mais on pouvait espérer une amélioration.
99. L'Ambassadrice du Kenya a remercié le Conseil, notant que le travail du PAM était aligné sur le programme gouvernemental; elle a en outre présenté la nouvelle Constitution de son pays et ses objectifs de développement.

### **Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement — Kenya 200174 (2014/EB.A/18) (*pour approbation*)**

100. L'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) menée au Kenya fournissait une assistance principalement aux réfugiés somaliens et sud-soudanais vivant dans deux camps; la construction d'un troisième camp était envisagée. La révision budgétaire permettrait de prendre en considération les recommandations issues d'une évaluation récente. La principale innovation de cette IPSR était la mise en place d'un

système biométrique, qui avait eu pour effet immédiat de réduire de 70 000 le nombre de demandeurs; une opération de vérification avait permis d'exclure 40 000 autres personnes. Les bons à échanger contre des produits frais, qui faisaient l'objet d'un programme pilote dans le camp de Dadaab, visaient à améliorer la diversité du régime alimentaire chez les femmes enceintes et les mères allaitantes.

101. Les membres étaient particulièrement favorables au système biométrique, et attendaient avec intérêt la généralisation de son application. Des inquiétudes ont été exprimées au sujet du coût des bons à échanger contre des produits frais, de leur intégration au dispositif de transferts monétaires et de bons, et du bien-fondé de l'élargissement de ce dernier.
102. Le Directeur de pays a précisé que l'infrastructure du nouveau camp servirait à l'entreposage et la distribution des denrées, en vue des afflux de réfugiés qui étaient attendus. La question d'une éventuelle différenciation de l'assistance, selon qu'il s'agissait de réfugiés installés ou nouveaux, devait être tranchée au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies. Pour ce qui était d'avoir davantage recours aux transferts monétaires, le Directeur de pays recommandait la prudence en raison du risque de gaspillage.
103. La Directrice régionale a ajouté que l'expérience menée au Kenya serait mise à profit en vue d'appliquer le système biométrique à plus grande échelle. L'intérêt porté à la diversité du régime alimentaire était particulièrement important pour les réfugiés de longue date; afin de limiter les coûts, d'autres solutions étaient recherchées.

### **Interventions prolongées de secours et de redressement — Burundi 200655 (2014/EB.A/19) (pour approbation)**

104. Le Directeur de pays a souligné que les taux de dénutrition enregistrés au Burundi étaient supérieurs à ceux de n'importe quel autre pays de la région. L'IPSR, qui concordait avec les stratégies gouvernementales et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2012–2016, complétait le programme de pays du PAM et les opérations menées par les partenaires. Elle visait à lutter contre la grave insécurité alimentaire qui touchait les groupes vulnérables, moyennant des distributions de vivres et des programmes fondés sur les transferts monétaires et les bons, et comprenait une composante d'alimentation scolaire. Parmi les dispositions prises en vue du transfert des responsabilités figuraient le développement des capacités et la mise en place de systèmes d'alerte rapide à assise communautaire et d'un cadre institutionnel de préparation en prévision des catastrophes.
105. Le Conseil a pris note des taux alarmants de malnutrition et des besoins de l'importante population de réfugiés congolais. Il a préconisé que le bureau de pays mette à profit les enseignements tirés d'autres programmes de transferts monétaires et de bons pour assurer l'efficacité de l'intervention. Les membres du Conseil se sont félicités de ce que l'IPSR tenait compte de la problématique hommes-femmes et était harmonisée avec les programmes gouvernementaux, et ils ont salué le partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations. Certains membres ont appelé l'attention sur les risques liés à d'éventuels nouveaux afflux de réfugiés. Il conviendrait de maximiser les synergies avec d'autres programmes et d'utiliser des modalités fondées sur les espèces pour réaliser des économies; la composante relative aux filets de sécurité pourrait être élargie afin de pouvoir y inclure, le cas échéant, des transferts monétaires non assortis de conditions.
106. Le Directeur de pays était reconnaissant au Conseil de son soutien. Il serait tenu compte des enseignements tirés de l'évaluation menée conjointement avec le HCR du programme de transferts monétaires et de bons mis en œuvre dans les camps de réfugiés pour l'exécution des composantes utilisant des espèces, et le recours aux bons ferait l'objet d'un suivi effectué en partenariat avec d'autres acteurs afin d'améliorer l'efficacité; un système d'information



et de communication des observations serait mis en place. Le transfert des responsabilités dépendrait des progrès réalisés dans le développement des capacités et la mise en place des systèmes de suivi et d'évaluation. Répondant à la demande d'un membre, la Directrice régionale a fait observer que le SuperCereal était adapté aux besoins des réfugiés, tout comme dans les autres programmes du PAM consacrés aux réfugiés.

## PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION ASIE

107. Le Directeur régional pour l'Asie a rappelé que, malgré des progrès économiques sans précédent, l'Asie rencontrait encore de graves difficultés dans plusieurs domaines: la nutrition et la sécurité alimentaire, la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et les effets du changement climatique, et l'urbanisation accélérée. Moyennant un appui technique et stratégique, mettant à profit les capacités nationales actuelles des gouvernements asiatiques, le PAM renforçait la durabilité à long terme et favorisait les meilleures pratiques. Les piliers stratégiques des activités du PAM étaient les suivants: renforcer la nutrition, consolider les filets de sécurité gouvernementaux, développer la résilience, susciter une réaction plus appropriée et mettre en œuvre des programmes recoupant plusieurs domaines en milieu urbain. Le PAM traitait les questions nutritionnelles en utilisant des produits nutritifs spéciaux mis au point localement et d'un prix abordable pour les populations pauvres. Afin de maximiser l'impact des activités et d'atteindre une plus grande proportion de la population asiatique, le PAM s'employait à renforcer et étendre les filets de sécurité gouvernementaux existants, comme au Bangladesh, où le Gouvernement avait progressivement assumé la responsabilité de l'alimentation scolaire en se fondant sur le modèle du PAM, et en Inde, où les meilleures pratiques du PAM avaient permis d'améliorer l'efficacité du système public de distribution ciblée.
108. Au cours des trois prochaines années, le PAM aiderait 3 millions de personnes à renforcer leur capacité de résistance face aux catastrophes naturelles et à lutter contre les effets du changement climatique grâce à ses avantages comparatifs, à savoir sa forte implantation sur le terrain et ses partenariats. Il investirait en faveur d'initiatives communautaires de renforcement de la résilience, améliorerait la protection contre les inondations, remettrait en état les terres agricoles, planterait des arbres et construirait ou réparerait des routes. La stratégie régionale de préparation du PAM pour l'Asie reposait sur l'éventualité de "méga-catastrophes" nécessitant des interventions internationales de niveau 3 dans cinq pays, et mettait l'accent sur la logistique, les évaluations approfondies et le développement des capacités techniques d'acteurs nationaux et régionaux, comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. D'ici à 2025, plus de 2 milliards de personnes vivraient dans les zones urbaines d'Asie, ce qui modifierait les caractéristiques démographiques des populations souffrant de la faim: ceux qui émigrent vers les zones urbaines resteraient exposés à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, leurs moyens d'existence tributaires des revenus monétaires étant vulnérables face aux chocs. Le PAM adaptait ses stratégies, ses outils et sa préparation sur le plan opérationnel à ce contexte d'urbanisation.
109. La Directrice exécutive a fait l'éloge du Directeur régional, M. Kenro Oshidari, qui allait partir à la retraite cette année après 35 ans de service. Un montage vidéo a été présenté en hommage à sa carrière.

## **Augmentations budgétaires pour des activités de développement – Programme de pays Bangladesh 200243 (2014/EB.A/20) (pour approbation)**

110. Le Secrétariat a présenté cette augmentation budgétaire en appelant l'attention sur la forte implication du Gouvernement dans les quatre composantes. Les modifications apportées permettaient de faire concorder le programme de pays avec le Plan stratégique du PAM pour 2014–2017 et faisaient espérer une plus grande pérennité grâce à la prise en main des activités par le Gouvernement.
111. Le Conseil a noté que l'objectif consistant à appuyer les activités gouvernementales d'assistance aux populations extrêmement pauvres exigeait un investissement important en faveur du renforcement des capacités du Gouvernement et du transfert durable des responsabilités. Il s'est félicité de l'initiative d'achat de légumes pour les repas scolaires à des cultivatrices locales; il a préconisé un système efficace de suivi et de communication des enseignements tirés et manifesté de l'intérêt pour les résultats d'une étude comparative entre les repas cuisinés et les biscuits à haute teneur énergétique. Les membres ont demandé des précisions sur les augmentations du coût des transports, et se sont enquis des risques qui, selon le PAM, pourraient découler de la nouvelle modalité d'exécution des activités nutritionnelles.
112. La Directrice de pays a remercié le Conseil d'avoir confirmé que le PAM était sur la bonne voie en ce qui concernait le soutien apporté au Gouvernement. Le PAM prévoyait que le fait d'harmoniser la composante nutritionnelle avec l'action menée par le service national chargé de la nutrition risquait effectivement de se traduire par une efficacité moindre; si tel était le cas, il faudrait trouver de nouvelles solutions. Le nombre de bénéficiaires du programme nutritionnel diminuerait, tandis que ceux de l'alimentation scolaire demeureraient plus nombreux que prévu initialement. Les baisses et les hausses des volumes s'équilibreraient, mais l'augmentation des dépenses afférentes au transport entraînerait un accroissement global des coûts.

## **PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST**

113. La Directrice régionale a centré son exposé sur la République centrafricaine, où le conflit était aggravé par l'apparition de nouveaux belligérants et où les travailleurs humanitaires couraient de plus en plus de risques. Certaines zones du pays étaient classées dans la catégorie 4 du Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire; les deux tiers des écoles étaient fermées et 80 pour cent des enfants ne pouvaient pas aller à l'école. Les pluies étaient arrivées, mais les distributions de semences mises en place au préalable par la FAO et le PAM étaient entravées par l'insécurité: les transporteurs privés s'étaient enfuis, certains partenaires avaient dû se retirer et les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies étaient temporairement cloués au sol en raison d'une rupture d'approvisionnement en carburant. Lorsque cela était possible, le PAM collaborait avec des églises et des mosquées, et il avait exécuté davantage d'activités dans un plus grand nombre de régions du pays, en s'appuyant sur des partenaires et un personnel plus nombreux que jamais; il était passé de quatre zones urbaines en décembre 2013 à 35 sites dans tout le pays. Le suivi faisait apparaître que 83 pour cent des enfants participant à des programmes de traitement de la malnutrition étaient en phase de récupération. Parmi les réfugiés affluant dans les pays voisins se trouvaient 100 000 personnes en route vers le Cameroun. Pendant la semaine de la session du Conseil, les répercussions de la crise à l'échelle régionale avaient été examinées lors d'une rencontre de haut niveau avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et la Directrice exécutive.

114. D'autres faits nouveaux étaient préoccupants, notamment l'escalade de la tension dans le nord du Mali et le Sahel, et une rencontre portant sur le Sahel avait été organisée parallèlement au Conseil. Le PAM prévoyait de mettre en œuvre des programmes de transferts monétaires et de bons dans 15 pays d'ici à la fin de 2014, contre 11 actuellement; ces programmes représentaient 11 pour cent des activités à l'échelle régionale. En 2013, le PAM a acheté des vivres dans la région pour un montant de 55 millions de dollars, dont 20 pour cent à des organisations paysannes. Le PAM et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) élaboraient une stratégie nutritionnelle régionale axée sur la prévention. Le PAM mettait en place une approche fondée sur des éléments concrets, qui prévoyait une nouvelle stratégie en matière de suivi et d'évaluation et la définition d'un indice des stratégies de survie. L'alimentation scolaire était une priorité dans cette région. Des progrès étaient réalisés et il était important de poursuivre les investissements.
115. Le Conseil a félicité et remercié le personnel du PAM pour son travail dans la région.

### **Interventions prolongées de secours et de redressement — Mauritanie 200640 (2014/EB.A/21) (pour approbation)**

116. Le Directeur de pays a présenté l'IPSR, qui ciblait au total 600 000 bénéficiaires sur une période de deux ans et demi. L'appui alimentaire et nutritionnel permettrait de répondre aux besoins immédiats, tandis que les activités entreprises amélioreraient également la capacité des communautés à faire face aux chocs et contribueraient à stabiliser la situation des ménages vulnérables. L'IPSR était conforme aux priorités du Gouvernement, appliquait une stratégie novatrice fondée sur une analyse rigoureuse des tendances et sur un ciblage géographique amélioré, et prévoyait une collaboration avec divers partenaires.
117. Le Conseil s'est déclaré satisfait de l'IPSR, en particulier de l'importance accordée au changement climatique, à la sécurité alimentaire, au développement des capacités et à la coopération sur le terrain, et de l'utilisation accrue des transferts monétaires. Les membres ont insisté sur la nécessité d'un suivi efficace et demandé des précisions sur la problématique hommes-femmes, la stratégie de retrait, le ciblage en vue des transferts monétaires et leur mise en œuvre, et les activités visant à lutter contre la dénutrition chez les enfants de moins de 2 ans.
118. Répondant aux questions soulevées, le Directeur de pays a signalé que la coordination avec le Gouvernement, les donateurs et les autres partenaires était en train d'être améliorée, afin de réduire les doubles emplois et d'utiliser les ressources de manière plus efficiente. En cas de pénurie de fonds, les zones visées et les activités seraient classées par ordre de priorité, selon la cartographie de la vulnérabilité et les coûts. L'IPSR concentrait son assistance pendant les périodes critiques, par exemple au moment le plus difficile de la période de soudure, afin d'accroître le rapport coût-efficacité des activités. Pour trouver de nouveaux partenaires, il était prévu de prendre en considération les coopératives paysannes.
119. La Directrice régionale a noté que la stratégie nutritionnelle en cours d'élaboration avec l'UNICEF ferait une plus large place à la prévention de la malnutrition.

## **PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION MOYEN-ORIENT, AFRIQUE DU NORD, EUROPE ORIENTALE ET ASIE CENTRALE**

120. Le Directeur régional a fait observer que les catastrophes qui frappaient la région étaient aussi bien naturelles que causées par l'homme: crises prolongées en République arabe syrienne et dans les pays voisins, au Soudan, au Yémen, en Iraq et dans l'État de Palestine, escalade de la tension en Ukraine et reprise du conflit en Libye. Le PAM avait été récemment

le premier organisme des Nations Unies à intervenir après les inondations qui avaient frappé 1,5 million de personnes en Bosnie-Herzégovine et en Serbie.

121. En République arabe syrienne, 6,3 millions de personnes avaient besoin d'une assistance alimentaire, et la sécheresse risquait d'aggraver la situation; en mai, à cause des restrictions à la liberté de circulation, 3,3 millions de personnes seulement avaient pu être secourues. En raison des nouveaux déplacements de populations au Soudan, 5 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire et des réfugiés arrivaient également du Soudan du Sud; les ressources nécessaires atteignaient maintenant 403 millions de dollars. La situation était très sombre au Yémen et l'accès des organisations humanitaires était entravé par les graves menaces pesant sur la sécurité et par des obstacles importants, mais le processus politique progressait. En Iraq, le conflit s'étendait et une nouvelle opération d'urgence avait été lancée.
122. Le Bureau régional du Caire renforçait les capacités de préparation, et il avait pris contact avec les équipes de pays des Nations Unies en Ukraine et en Libye. Il améliorait la résilience moyennant des stratégies à assise communautaire et assurait l'assistance technique et les activités de développement des capacités nécessaires à la gestion des systèmes gouvernementaux de protection sociale; il élargissait également les activités d'alimentation scolaire et appliquait à une plus grande échelle les programmes de transferts monétaires et de bons, notamment à l'intention des réfugiés syriens, ainsi que dans les camps du Darfour accueillant des personnes déplacées et dans l'État de Palestine.
123. Malgré la générosité des donateurs, il manquait au bureau régional 65 pour cent des crédits budgétaires nécessaires, estimés à 1,5 milliard de dollars, et il était contraint d'apporter son assistance aux divers groupes de bénéficiaires par roulement, de réduire les rations et de venir en aide à un moins grand nombre de personnes.
124. Le Directeur régional a remercié les donateurs et les a invités à apporter un appui supplémentaire aux opérations dans la région.

### **Projets de développement — République kirghize 200662 (2014/EB.A/22)** *(pour approbation)*

125. Le Directeur de pays a présenté ce projet de développement, qui assurait au Gouvernement les activités de développement des capacités et l'appui nécessaires pour la gestion des filets de sécurité fondés sur des activités productives et la résilience à plus long terme, en mettant à profit les enseignements tirés de l'IPSR et de l'évaluation du programme de pays.
126. Le Conseil s'est déclaré satisfait de la coopération avec le Gouvernement kirghize, s'est félicité des synergies avec les partenaires et a jugé très positive l'attention apportée au développement des capacités du Gouvernement et au suivi et à l'évaluation. Les membres ont suggéré de continuer à soutenir les paysans, ainsi que l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes en milieu rural. Ils ont invité le PAM à tirer parti des connaissances spécialisées et des meilleures pratiques acquises grâce aux activités précédentes et à assurer la coordination avec le projet de développement 200176, appuyé par le Gouvernement russe, afin que les travaux menés dans le cadre des deux projets soient harmonisés et que l'alimentation scolaire soit intégrée au système de protection sociale.
127. Les aspects relatifs aux transferts monétaires et à la création d'avoirs étaient notés avec intérêt, mais les membres ont appelé l'attention sur les questions liées à la durabilité dans le cas de la création d'avoirs, aux préférences des bénéficiaires et au gaspillage de l'argent. Le bureau de pays était invité à travailler en étroite collaboration avec la FAO et avec le Fonds international de développement agricole, notamment en matière de développement des capacités.

128. Le Directeur de pays a attiré l'attention sur la collaboration en cours avec divers organismes et assuré au Conseil que l'alimentation scolaire était parfaitement intégrée aux filets de sécurité gouvernementaux. Le PAM préconisait au Gouvernement d'intégrer la problématique hommes-femmes aux politiques et aux programmes. Le bureau régional était favorable à l'établissement de données de référence pour le suivi du projet. La durabilité des avoirs et l'utilisation des liquidités seraient contrôlés.
129. Le projet de décision a été modifié afin d'appeler l'attention sur les observations du Conseil.
130. Le Ministre du développement social de la République kirghize s'est déclaré satisfait du projet de développement et a remercié le PAM et les donateurs de leur appui.

## PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE AUSTRALE

131. Ayant récemment quitté le Soudan du Sud – une nation nouvelle déchirée par le conflit – le nouveau Directeur régional a noté le contraste avec l'Afrique australe, où la plupart des pays traversaient une période de croissance économique et de stabilité: la moitié d'entre eux étaient des pays à revenu intermédiaire, et la production céréalière de 2014 serait probablement plus abondante que les années précédentes. Toutefois, des difficultés persistaient, notamment: le retard de croissance, qui touchait 12 millions d'enfants; la prévalence élevée du sida (sur les dix taux de prévalence nationaux les plus élevés du monde, sept étaient observés dans la région); l'insécurité alimentaire, qui était liée au climat et à d'autres chocs; et les fortes inégalités de revenus dans les pays à revenu intermédiaire.
132. En raison des problèmes de financement, il fallait mettre l'accent sur les populations les plus démunies et établir des partenariats solides avec les organismes des Nations Unies, les institutions régionales et les ONG. En association avec d'autres organismes des Nations Unies et des ONG, le bureau régional dirigeait l'élaboration d'un cadre de renforcement de la résilience en Afrique australe, qui était axé sur l'autonomisation des communautés les plus vulnérables. Le PAM préconisait de travailler avec les petits exploitants, parmi lesquels un grand nombre de femmes, et de mieux utiliser les technologies nouvelles. Le programme pilote d'activités nutritionnelles de grande ampleur, qui était mis en œuvre au Malawi à l'intention des enfants de moins de 5 ans et de leurs mères, visait à réduire le retard de croissance de 10 pour cent; les distributions de bons dans le cadre d'autres programmes avaient pour objet de favoriser la consommation d'un éventail plus large d'aliments. De nouveaux rôles étaient définis: le PAM fournirait des compétences techniques aux programmes de filets de sécurité dirigés par les gouvernements, plutôt que de gérer directement ces programmes.
133. La crise la plus grave de la région sévissait en République démocratique du Congo, où 6,7 millions de personnes étaient exposées à l'insécurité alimentaire et près de la moitié des enfants de moins de 5 ans souffraient de malnutrition, et où la présence de 3 millions de personnes déplacées et de réfugiés venant de République centrafricaine rendait l'action humanitaire difficile, en aggravant les besoins de protection et les besoins spécifiques aux femmes.
134. Le Conseil s'est félicité du travail accompli par le PAM dans la région et a remercié le Directeur régional sortant ainsi que son successeur pour leur dévouement. Les membres ont salué la perspective d'avenir adoptée pour cette présentation.

**ANNEXE I****DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS****Adoption de l'ordre du jour**

Le Conseil a adopté l'ordre du jour.

*3 juin 2014*

**Élection au poste vacant du Bureau et désignation du Rapporteur**

Le Conseil a élu S.E. M. Saywan Barzani (Iraq) en tant que suppléant de la Liste B du Bureau.

En application de l'article XII de son Règlement intérieur, le Conseil a nommé M. Andreas Schiess (Suisse, Liste D) Rapporteur de la session annuelle de 2014.

*3 juin 2014*

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en œuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les principales observations seront consignées dans le résumé des travaux de la session.

**QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES****2014/EB.A/1 Introduction liminaire de la Directrice exécutive**

Le Conseil a pris note de la présentation faite par la Directrice exécutive. Les principaux points de cet exposé et les observations du Conseil figureraient dans le résumé des travaux de la session.

*3 juin 2014*

**RAPPORTS ANNUELS****2014/EB.A/2 Rapport annuel sur les résultats de 2013**

Le Conseil a approuvé le Rapport annuel sur les résultats de 2013 (WFP/EB.A/2014/4), notant que celui-ci constitue un exposé complet des résultats obtenus par le PAM pendant l'année écoulée.

*3 juin 2014*

**QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE****2014/EB.A/3 Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire" (WFP/EB.A/2014/5-A).

*3 juin 2014*

**2014/EB.A/4 Stratégie institutionnelle du PAM en matière de partenariat pour 2014-2017**

Le Conseil a pris note du document intitulé: "Stratégie institutionnelle du PAM en matière de partenariat pour 2014-2017" (WFP/EB.A/2014/5-B).

*3 juin 2014*

**RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES****2014/EB.A/5 Comptes annuels vérifiés de 2013**

Le Conseil:

- i) a approuvé les États financiers annuels du PAM pour l'exercice 2013, ainsi que le Rapport du Commissaire aux comptes, conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut;
- ii) a pris note de l'imputation au Fonds général d'un montant de 3 238 dollars É.-U. pour l'exercice 2013 au titre de pertes de numéraire passé en charges et d'annulations de créances; et
- iii) a pris note de ce que les pertes de produits après livraison enregistrées en 2013 avaient été comptabilisées comme charges d'exploitation de l'exercice.

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (WFP/EB.A/2014/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (WFP/EB.A/2014/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

*4 juin 2014*

**2014/EB.A/6 Nomination de deux membres du Comité d'audit**

Le Conseil a approuvé le renouvellement du mandat de deux membres du Comité d'audit selon les modalités suivantes:

- Mme Irena Petruškevičienė (Lituanie), du 30 juillet 2014 au 29 juillet 2017; et
- M. James A. Rose III (États-Unis d'Amérique), du 30 juillet 2014 au 29 juillet 2017.

Il a également approuvé le calendrier prévu pour la sélection des nouveaux membres tel qu'exposé aux paragraphes 7 et 8 du document publié sous la cote WFP/EB.A/2014/6-B/1.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2014/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2014/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

*4 juin 2014*

**2014/EB.A/7 Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner trois membres du Comité d'audit**

Le Conseil a approuvé la désignation des membres ci-après pour siéger au jury chargé de sélectionner trois membres du Comité d'audit:

- Dr. Kayoya Masuhwa, Représentant permanent suppléant de la Zambie, en tant que représentant du Conseil d'administration
- M. Otmar Greiff, Représentant permanent suppléant de l'Allemagne, en tant que représentant du Conseil d'administration

et a invité le jury à faire part de ses recommandations à la Directrice exécutive et à la Présidente du Conseil.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2014/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2014/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

*4 juin 2014*

**2014/EB.A/8 Examen du cadre de financement**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Examen du cadre de financement" (WFP/EB.A/2014/6-D/1\*) établi à partir des constatations de l'examen externe du Mécanisme de financement anticipé du PAM et du processus de consultation sur la voie à suivre mené avec le Secrétariat. Le Conseil:

- i) s'est félicité de la démarche globale adoptée pour procéder à l'examen du cadre de financement;
- ii) a approuvé la proposition consistant à séparer le Mécanisme d'achat anticipé et les avances au titre des services internes du Mécanisme de financement anticipé;
- iii) a approuvé la constitution d'une réserve destinée à faire face aux pertes du Mécanisme de gestion globale des vivres et le versement à la Réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres ainsi créée d'un montant de 6 millions de dollars prélevé sur la Réserve opérationnelle;
- iv) a approuvé un plafond de 570 millions de dollars pour le Mécanisme de financement anticipé, qui sera utilisé pour des opérations de prêt interne destinées à financer des activités au titre des projets;
- v) a approuvé un plafond de 350 millions de dollars pour le Mécanisme de gestion globale des vivres;
- vi) a approuvé un plafond de 70 millions de dollars pour les avances au titre des services internes pour 2014 et a dit souhaité revoir régulièrement cette limite dans le cadre des futurs Plans de gestion;
- vii) a pris note de l'intention d'utiliser le Compte de péréquation des dépenses d'administration et d'appui aux programmes comme réserve de dernier recours pour les avances au titre des services internes;
- viii) a dit attendre avec intérêt la poursuite des discussions portant sur l'examen du cadre de financement comme indiqué dans le document.

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2014/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2014/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

*4 juin 2014*



**2014/EB.A/9 Rapport annuel du Comité d'audit**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel du Comité d'audit" (WFP/EB.A/2014/6-E/1).

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2014/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2014/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

*5 juin 2014*

**2014/EB.A/10 Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM et Note de la Directrice exécutive**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM" (WFP/EB.A/2014/6-F/1) et a constaté que les activités de contrôle exécutées et décrites dans les rapports n'avaient révélé aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance ou de gestion des risques en place au PAM qui aurait pu nuire à la réalisation des objectifs du Programme.

Le Conseil a encouragé la direction à tirer parti des possibilités d'améliorations supplémentaires qui étaient mises en lumière dans le rapport.

Le Conseil a pris note du document intitulé "Note de la Directrice exécutive sur le rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM" (WFP/EB.A/2014/6-F/1/Add.1).

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2014/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2014/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

*4 juin 2014*

**2014/EB.A/11 Rapport du Commissaire aux comptes sur les achats de produits alimentaires au PAM et réponse de la direction du PAM**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport du Commissaire aux comptes sur les achats de produits alimentaires au PAM" (WFP/EB.A/2014/6-G/1), et a invité le PAM à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours de ses débats.

Le Conseil a pris note du document intitulé "Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes sur les achats de produits alimentaires au PAM" (WFP/EB.A/2014/6-G/1/Add.1 + Corr.1).

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2014/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2014/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

*4 juin 2014*

**2014/EB.A/12 Rapport du Commissaire aux comptes sur les entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies et réponse de la direction du PAM**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport du Commissaire aux comptes sur les entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies" (WFP/EB.A/2014/6-H/1), et a invité le PAM à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours de ses débats.

Le Conseil a pris note du document intitulé "Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du Rapport du Commissaire aux comptes sur les entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies" (WFP/EB.A/2014/6-H/1/Add.1).

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2014/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2014/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

*4 juin 2014*

**2014/EB.A/13 Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes" (WFP/EB.A/2014/6-I/1).

Le Conseil a également pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.A/2014/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2014/6(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/3).

*4 juin 2014*

**RAPPORTS D'ÉVALUATION****2014/EB.A/14 Rapport annuel sur l'évaluation en 2013 et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel sur l'évaluation en 2013" (WFP/EB.A/2014/7-A) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2014/7-A/Add.1, et a invité le PAM à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours de ses débats.

*5 juin 2014*

**2014/EB.A/15 Rapport de synthèse de la série d'évaluations de l'impact des activités Vivres pour la création d'avoins (2002–2011) et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport de synthèse de la série d'évaluations de l'impact des activités Vivres pour la création d'avoins (2002-2011)" (WFP/EB.A/2014/7-B\*) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2014/7-B/Add.1\*, et a invité le PAM à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours de ses débats.

*5 juin 2014*

**PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES****2014/EB.A/16 Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités dans la région de l'Amérique centrale (2007–2011) et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités dans la région de l'Amérique centrale (2007–2011)" (WFP/EB.A/2014/7-C) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2014/7-C/Add.1, et a invité le PAM à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours de ses débats.

*5 juin 2014*

**PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE****2014/EB.A/17 Programmes de pays—Kenya 200680 (2014–2018)**

Après un examen attentif, le Conseil a approuvé, à titre extraordinaire, le programme de pays Kenya 200680 (2014–2018) proposé (WFP/EB.A/2014/8), qui requerrait 90 943 tonnes de produits alimentaires pour un coût de 46,9 millions de dollars, et 6,8 millions de dollars de transferts monétaires; le coût total pour le PAM s'élevait à 129,1 millions de dollars.

*5 juin 2014*

**2014/EB.A/18 Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement—Kenya 200174**

Le Conseil a approuvé l'augmentation budgétaire de 64,6 millions de dollars proposée pour l'intervention prolongée de secours et de redressement Kenya 200174, "Assistance alimentaire aux réfugiés" (WFP/EB.A/2014/9-D), ainsi que la prolongation de l'intervention pour une période de six mois allant du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 mars 2015.

*5 juin 2014*

**2014/EB.A/19 Interventions prolongées de secours et de redressement—Burundi 200655**

Le Conseil a approuvé l'intervention prolongée de secours et de redressement Burundi 200655, "Assistance aux réfugiés et aux populations vulnérables touchées par l'insécurité alimentaire" (WFP/EB.A/2014/9-C/1), qui était proposée.

*5 juin 2014*

**PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION ASIE****2014/EB.A/20 Augmentations budgétaires pour des activités de développement—Programme de pays Bangladesh 200243**

Le Conseil a approuvé l'augmentation budgétaire d'un montant de 12,2 millions de dollars proposée pour le programme de pays Bangladesh 200243 (WFP/EB.A/2014/9-B).

*5 juin 2014*

**PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST****2014/EB.A/21 Interventions prolongées de secours et de redressement—Mauritanie 200640**

Le Conseil a approuvé l'intervention prolongée de secours et de redressement Mauritanie 200640, "Protéger les moyens d'existence, réduire la dénutrition et renforcer la résilience" (WFP/EB.A/2014/9-C/2), qui était proposée.

*6 juin 2014*

**PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION MOYEN-ORIENT, AFRIQUE DU NORD, EUROPE ORIENTALE ET ASIE CENTRALE****2014/EB.A/22 Projets de développement—République kirghize 200662**

Le Conseil a approuvé le projet de développement République kirghize 200662, "Appui en faveur des filets de sécurité nationaux fondés sur des activités productives et de la résilience des communautés à long terme" (WFP/EB.A/2014/9-A), qui était proposé, sous réserve que des ressources soient disponibles, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours de ses débats.

*6 juin 2014*

**RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****2014/EB.A/23 Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2014 du Conseil d'administration**

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Projet de résumé des travaux de la première session ordinaire de 2014 du Conseil d'administration", dont la version finale serait disponible sous la cote WFP/EB.1/2014/13.

*6 juin 2014*

**ANNEXE II****ORDRE DU JOUR**

1. *Adoption de l'ordre du jour (pour approbation)*
2. *Élection au poste vacant du Bureau et désignation du Rapporteur*
3. *Introduction liminaire de la Directrice exécutive*
4. *Rapports annuels*
  - *Rapport annuel sur les résultats de 2013 (pour approbation)*
5. *Questions de politique générale*
  - a) *Point sur le rôle du PAM dans le système d'aide humanitaire (pour examen)*
  - b) *Stratégie institutionnelle du PAM en matière de partenariat pour 2014-2017 (pour examen)*
  - c) *Stratégie du PAM en matière de personnel—SUPPRIMÉ*
  - d) *Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (pour information)*
  - e) *Point sur la mise en œuvre du cadre de responsabilité pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes au PAM (pour information)*
  - f) *Point sur la mise en œuvre de la politique en matière de protection (pour information)*
6. *Ressources, questions financières et budgétaires*
  - a) *Comptes annuels vérifiés de 2013 (pour approbation)*
  - b) *Nomination de deux membres du Comité d'audit (pour approbation)*
  - c) *Désignation de deux membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner trois membres du Comité d'audit (pour approbation)*
  - d) *Examen du cadre de financement (pour approbation)*
  - e) *Rapport annuel du Comité d'audit (pour examen)*
  - f) *Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (pour examen) et Note de la Directrice exécutive sur le rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM (pour examen)*
  - g) *Rapport du Commissaire aux comptes sur les achats de produits alimentaires au PAM et réponse de la direction du PAM (pour examen)*
  - h) *Rapport du Commissaire aux comptes sur les entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies et réponse de la direction du PAM (pour examen)*
  - i) *Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (pour examen)*
  - j) *Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (pour information)*
  - k) *Rapport annuel sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2013) (pour information)*

## 7. *Rapports d'évaluation*

- a) Rapport annuel sur l'évaluation en 2013 et réponse de la direction (*pour examen*)
- b) Rapport de synthèse des évaluations de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avoires (2002–2011), et réponse de la direction (*pour examen*)
- c) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités dans la région de l'Amérique centrale (2007–2011) et réponse de la direction (*pour examen*)
- d) Rapport succinct de l'examen par les pairs de la fonction d'évaluation au Programme alimentaire mondial (*pour information*)
- e) Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (*pour information*)

## Questions opérationnelles

### 8. *Programmes de pays (pour approbation)*

- Kenya 200680 (2014–2018)

### 9. *Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (pour approbation)*

- a) Projets de développement
  - République kirghize 200662
- b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement
  - Bangladesh 200243
- c) Interventions prolongées de secours et de redressement
  - Burundi 200655
  - Mauritanie 200640
- d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement
  - Kenya (réfugiés) 200174

### 10. *Questions d'organisation et de procédure*

- Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2014–2015 (*pour information*)

### 11. *Questions d'administration et de gestion*

- a) Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil
- b) Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013 (*pour information*)
- c) Point sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (*pour information*)
- d) Rapport statistique du PAM sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (*pour information*)
- e) Rapport du PAM sur la sécurité (*pour information*)

12. ***Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2014 du Conseil d'administration*** (pour approbation)
13. ***Questions diverses***
  - Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM au Panama et en El Salvador (pour information)
14. ***Vérification des décisions et recommandations adoptées***

---

## LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
CERF	Fonds central pour les interventions d'urgence
ECHO	Direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
IPSR	intervention prolongée de secours et de redressement
MAA	Mécanisme d'achat anticipé
MERET	Programme de gestion des ressources environnementales en vue de favoriser la transition vers des moyens de subsistance plus durables
ONG	organisation non gouvernementale
PREP	Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VCA	Vivres pour la création d'avoirs